

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un avril à 19 heures 30 mn, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe DESVIGNES, Maire.

Étaient présents : Florence DUBREUCQ, Chantal BOURGEOIS, Tristan GREILLOT, Jean-Luc BAUDUIN, Nadine DESBORDES, Aurélien JACQUEMARD, Bruno MARTIN, Annie TISSIER, Maria SOBRAL, Sandra GROSCAUX, Damien VOLEREAU, Déborah MOREAU, Philippe DESVIGNES, Philippe TUZI, Sophie ALVES DA COSTA

Secrétaire de séance : Tristan GREILLOT

Le Maire ouvre la séance en :

- précisant que l'approbation du compte rendu précédent et celui-ci seront fait lors de la prochaine séance
- demandant de rajouter à l'ordre du jour la demande de subvention au titre des amendes de police pour l'entrée de l'école (séparation du passage école/accès appartement par l'extérieur)

VALIDATION DE L'IMPLANTATION DE L'ANTENNE RELAIS FREE

M. le maire suite à la dernière réunion de conseil où aucune décision n'a pu être prise, et soucieux de maintenir une entente au sein du conseil municipal, a demandé au collaborateur de Free de revenir pour envisager d'autres possibilités d'implantation. Il présente aux conseillers la carte annexée où figurent les éventuelles futures implantations, et leur demande de décider des emplacements qui conviennent le mieux, en précisant que pour sa part les choix 4 et 5 sont à retenir.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir les emplacements 4 et 5 figurant sur la carte annexée.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE

M. le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir la séparation du passage menant à l'école (du fait de la future installation de l'accès extérieur pour l'appartement) pour sécuriser le passage des enfants, il propose donc de demander au Département au titre des amendes de polices une subvention, et présente le devis de l'entreprise DESBORDES s'élevant à 8.184 € H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter le Département pour obtenir une subvention au titre des amendes de polices, sur la base du devis de l'entreprise DESBORDES s'élevant à 8.184 € H.T.